

## DROGUE A3

### Des plongeurs retrouvent de la cocaïne dans l'épave du Marine Transport

## SHERBROOKE A2

### La Ville s'entend avec l'ensemble de ses syndicats

## LES RÉGIONS

### Ste-Marguerite

#### Les Rancourt offriront le sapin de Noël au premier ministre (D6)



### Drummond

#### La Ville peut continuer à interdire les danseuses nues (A5)

### Saint-Gérard

#### L'unique survivant de l'embarquée funeste doit sa vie à la bravoure des secouristes (A6)

## ECONOMIE C1

### Le taux d'escompte pourrait grimper d'un demi-point

## PRÈS D'OTTAWA B6

### Quatre enfants perdent la vie dans un incendie

## SPORTS D1

### Jean-Pierre Poulin sacré champion du 3000 m steeple aux Jeux du Canada



## MÉTÉO A2

(229e jour de l'année)

Nuageux: 24  
Lever du soleil: 5h50  
Coucher du soleil: 19h52  
Demain: variable

# Le mystère dure à Alfred-DesRochers

Une nouvelle étude conclut que les champignons présents dans le système de ventilation de l'école sont inoffensifs

Marco FORTIER Sherbrooke

Les experts chargés d'inspecter l'école primaire Alfred-DesRochers, de Saint-Elie-d'Orford, concluent que les champignons présents dans le système de ventilation sont inoffensifs et écartent la fermeture définitive de l'établissement.

La Tribune a appris de source fiable que l'inspection minutieuse de l'école de Saint-Elie-d'Orford, durant l'été, n'a permis de détecter aucune nouvelle substance expliquant les problèmes de santé d'élèves et de membres du personnel.

«Ce qu'on retrouve dans l'air à l'école Alfred-DesRochers, on peut le retrouver aussi dans n'importe

quelle maison», a confié une source citant un rapport préliminaire de la

## EXCLUSIF

firme d'ingénieurs Teknika, qui a géré la vaste étude de 50 000 \$.

En conférence de presse aujourd'hui, la commission scolaire annoncera vraisemblablement l'une des deux hypothèses suivantes: ou l'école accueille ses 640 élèves au début des classes le 30 août, ou elle disperse temporairement les écoliers vers Sherbrooke et Saint-Denis-de-Brompton, le temps de faire des recherches plus poussées.

Entre-temps, tant la CSCS que les 12 experts qui ont fouillé l'école de Saint-Elie cet été ont refusé

d'émettre tout commentaire sur les résultats de leurs recherches.

Le rapport confirme d'autres études réalisées pour identifier la cause des malaises que ressentent régulièrement depuis dix ans des élèves et membres du personnel de l'école de Saint-Elie.

La dernière expertise, celle du Groupe SM, datait de mai dernier. Les spécialistes avaient identifié trois types de champignons, l'Aspergillus, le Penicillium et l'Acremonium, aussi appelé Céphalosporium. Il s'agit de champignons qu'on retrouve dans l'air, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Selon Santé et Bien-être social Canada, l'Aspergillus fumigatus, décelé à l'école Alfred-DesRochers, peut nuire à la santé de gens dont le système immunitaire est affaibli.

Les personnes asthmatiques notamment sont vulnérables à ce champignon.

Des élèves et des enseignants de l'établissement se plaignent régulièrement de malaises que des spécialistes ont associé à leur présence à l'école Alfred-DesRochers. Il s'agit de maux de tête, des yeux irrités, de nausées, de vomissements, de difficultés à respirer, de toux, de perte d'appétit ou de très grande fatigue.

M. Réal Turgeon, qui fut nommé directeur de l'école en avril dernier, a même dû abandonner son poste une semaine plus tard, trop incommodé par l'air de l'établissement.

En 1987, la CSCS avait fermé l'école pour installer un super système de ventilation de 700 000 \$. Les malaises sont réapparus au

printemps dernier.

Malgré les études rassurantes qui se sont succédées, certains parents d'enfants qui fréquentent l'école de Saint-Elie ont exprimé leur crainte pour la santé de leurs enfants. Afin de dissiper tout doute, la CSCS a mandaté au début de l'été la firme d'ingénieurs Teknika pour réaliser une étude poussée des moindres recoins de l'établissement.

Le directeur du projet chez Teknika, l'ingénieur Richard Mercure, s'est associé à plusieurs consultants indépendants, dont l'Université McGill, l'Institut Armand-Frappier, le DSC Charles-Lemoyne, le Centre hospitalier de l'Université Laval à Québec, l'hôpital de Verdun et l'hôpital du Sacré-Coeur.

## Il faut revigorer l'éducation, dit Campbell

Kitchener, Ont. (PC)

Les Canadiens ont de la difficulté à réussir sur les marchés mondiaux parce qu'ils ne reçoivent pas les outils dont ils ont besoin à l'école, un problème qui pourrait menacer les programmes sociaux et l'assurance-maladie, a affirmé hier la première ministre Kim Campbell, en visite à Kitchener, en Ontario.

Elle a poursuivi sa tournée pré-électorale en faisant un deuxième discours important en une semaine, disant que les gouvernements au Canada dépensent 55 milliards \$ par année pour l'éducation et la formation mais que les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants.

«Nous n'apprenons pas suffisamment bien (pour les besoins d') aujourd'hui. Nous n'apprenons pas suffisamment bien pour (ceux de) demain non plus», a déclaré Mme Campbell lors d'un dîner-causerie devant environ 400 personnes.

Dans son discours, la première ministre a brossé un tableau renversant des problèmes affligant l'éducation au Canada - une responsabilité provinciale, selon la Constitution.

Elle a évalué que l'analphabétisme à lui seul coûte plus de 14 milliards \$ par année à l'économie canadienne, et ce n'est pas une coïncidence, selon elle, si le taux d'analphabétisme dans les prisons est plus élevé qu'ailleurs dans la société.

Ces problèmes sont le «destin triste et vide de trop de jeunes gens partout qui connaissent le rap mais pas la lecture, qui en savent beaucoup plus sur MuchMusic que sur les maths».

«Cette réalité est douloureuse. Elle blesse les gens, détruit l'espoir, fait du tort aux familles.»

La médiocrité de l'éducation et de la formation professionnelle pourrait aussi mettre en danger les programmes sociaux et l'assurance-maladie, a-t-elle dit.

«Aujourd'hui, les Canadiens croient que ces réussites sont menacées. Ils craignent que ce qui nous a défini comme pays pourrait disparaître.»

Mais les solutions de Mme Campbell semblent relativement modestes.

Ses promesses comprennent: — améliorer la planification en matière d'éducation par des discussions entre le fédéral, les gouvernements provinciaux, les milieux d'affaires, les syndicats et les écoles. Mme Campbell a indiqué qu'Ottawa avait déjà entrepris des pourparlers avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick;

— donner aux écoles les ordinateurs et les logiciels dont le gouvernement fédéral n'a plus besoin;

— augmenter le prêt-étudiant maximum de 3500 \$ à 5100 \$ pour un étudiant à temps plein, de 2500 \$ à 4000 \$ pour l'étudiant à temps partiel;

— sévir à l'endroit des étudiants qui, par la suite, ne remboursent pas leur prêt;

— relier quelque 300 écoles à des réseaux mondiaux de communications, une dépense de 1,6 million \$ pour le fédéral.

Mme Campbell a précisé que ces engagements n'auront aucun impact sur le déficit fédéral. Des assistants ont ajouté que le ministre des Finances, Gilles Loiselle, et le ministre des Ressources humaines, Bernard Valcourt, fourniront plus de détails au cours de la semaine.

Gilles FISETTE Sherbrooke

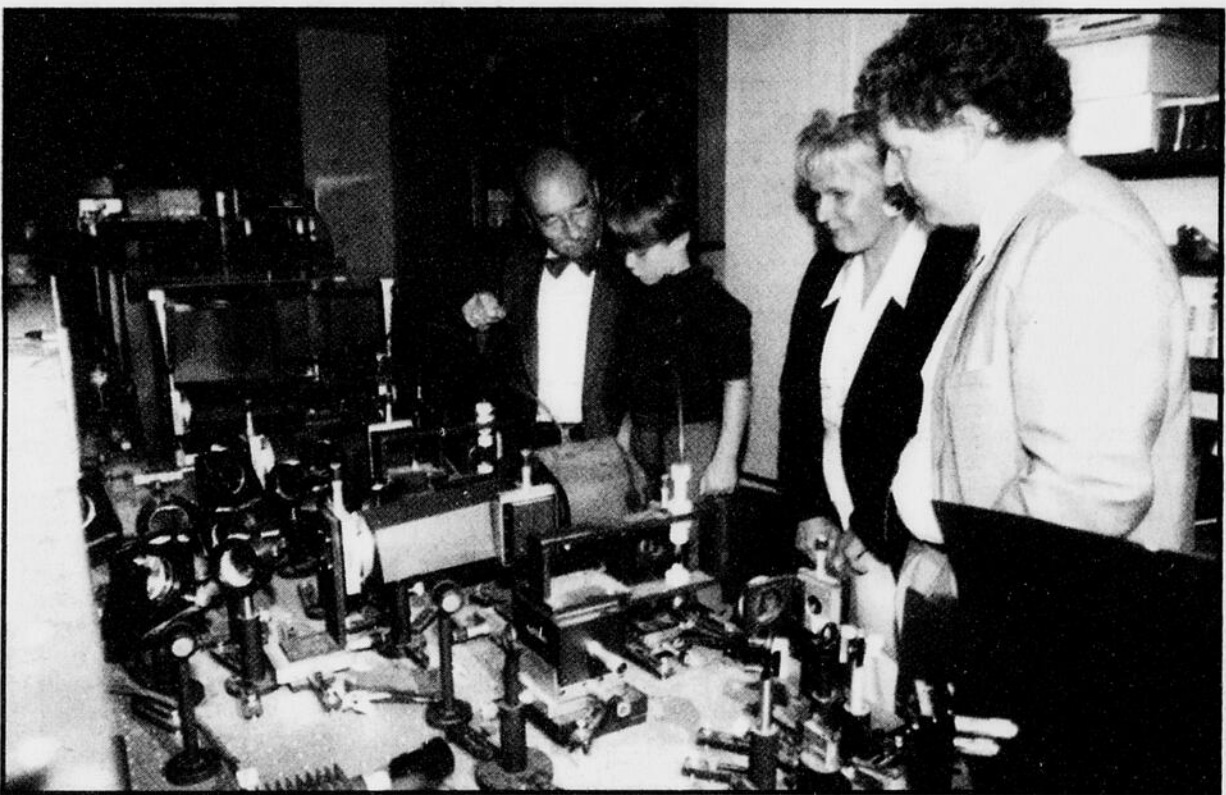
Le «méga centre de recherche clinique» dont rêvaient le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et, surtout, le Dr Étienne Lebel, deviendra une réalité, vraisemblablement, au printemps ou à l'été 1994.

C'est en effet à la fin du prochain hiver que devrait être levée la première pelletée de terre de la construction d'un édifice adjacent au CHUS et pour lequel on compte investir 19,229 millions \$. Le Centre de recherche clinique devrait permettre à environ 90 travailleurs de la construction d'y puiser leur gagne-pain, le temps de la construction. Il créera par la suite des emplois à temps plein pour 200 personnes (une trentaine de chercheurs, environ 125 employés de soutien et une quarantaine d'étudiants-chercheurs) et des emplois à temps partiel pour 90 autres.

Le Centre de recherche clinique a été rendu possible grâce à la collaboration des gouvernements fédéral et provincial, ont signalé le député fédéral de Sherbrooke et vice-premier ministre, Jean Charest, et la députée provinciale de St-François et vice-présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, les deux principaux invités politiques à la conférence de presse tenue dans un local de la faculté de Médecine, hier matin. Tous les deux ont soutenu que les prochaines élections à Ottawa comme à Québec ne pourraient venir perturber ou enrayer ce projet qui exigera un calendrier de six à huit mois pour la seule étape de la construction.

Le gouvernement du Québec a accepté de participer à la construction du bâtiment en y consacrant 8,9 millions \$. Il y rajoute une somme récurrente annuellement de 2,2 millions \$.

Le solde de 10,4 millions \$ proviendra de diverses sources. Il s'agit d'une somme de 5 millions \$ du



Téléphoto, Claude Poulin

Le Dr Étienne Lebel montre au vice-premier ministre canadien, Jean Charest, et à la vice-présidente du Conseil du trésor québécois, Monique Gagnon-Tremblay, le type d'appareil que l'on retrouvera dans le Centre de recherche clinique. Le jeune Antoine Charest participe à la discussion.

gouvernement canadien; de 4 millions \$ du Centre de recherche médicale de l'Université de Sherbrooke; de 400 000 \$ du Fonds du Dr Étienne Lebel; de 738 000 \$ du Fonds de développement du Conseil national de la recherche du Canada; et de 208 000 \$ du CHUS.

## Activités

Ce centre, a expliqué celui qui a piloté le dossier depuis au moins trois ans, le Dr Étienne Lebel, permettra de regrouper sous un même toit les activités de recherche éparpillées présentement à la grande ur du CHUS. Il viendra également ouvrir la porte à l'ajout de nouvelles activités de recherche.

«Ce centre, a-t-il expliqué, aura pour objectif l'accroissement des connaissances de diverses maladies,

améliorera le dépistage précoce et favorisera le développement de traitements efficaces. Il exposera les étudiants à l'avant-garde de recherches rigoureuses et relèvera leur niveau de connaissance...»

La construction du centre rendra possible l'aménagement et le développement d'un centre ultrasonographique d'imagerie, comportant des équipements de résonance magnétique nucléaire et de tomographie d'émission par positrons. La présence de ces appareils de haute technologie assurera non seulement le développement de la recherche, a indiqué le Dr Lebel, mais favorisera l'amélioration des soins et les échanges technologiques avec l'industrie.

Ce complexe de recherche engendrera aussi une expansion im-

portante des activités de recherche dans les secteurs de la radiobiologie, la pharmacologie, l'immunologie, l'endocrinologie et la physiopathologie cardio-pulmonaire. Il engagera aussi la recherche vers de nouvelles avenues telles que l'oncologie, la génétique médicale et accélèrera le développement de la recherche appliquée de technologies nouvelles.

L'édifice sera construit au sud-ouest du CHUS, près de l'urgence. Il sera doté de quatre étages. Deux autres étages pourront être rajoutés au besoin.

Le CHUS, a conclu le président du conseil d'administration du CHUS, Me Jean-Roch Perron, «peut maintenant se tourner résolument vers le 21e siècle et relever le défi qui lui est lancé».



Photo La Tribune, Jean-Charles Poulin

## Collision d'une violence inouïe sur la 112: un mort

Une collision frontale d'une violence inouïe impliquant un camion-remorque et une automobile, hier matin sur la route 112 près de Robertsonville, a coûté la vie à M. André Sylvaïn, 45 ans, de Robertsonville. La force de l'impact a été telle que les deux véhicules ont pris feu, détruisant l'automobile et le tracteur du camion-remorque. Le conducteur du poids lourd s'en est tiré indemne. La route a dû être fermée pendant près de 10 heures. LES DÉTAILS EN PAGE A6.

## LA BONNE NOUVELLE

### Au moins 80 emplois créés

Les Papiers peints Berkley, de Sherbrooke, sont à mener à bien un projet d'investissement qui entraînera la création d'au moins 80 emplois supplémentaires pour ses usines de la rue Galt et Wooward.

Dans une entrevue accordée à CHLT, le président de la compagnie, Dennis Wall, a confirmé ce projet en cours.






Il a expliqué que la fermeture d'une usine située près de New York a entraîné le déménagement de l'équipement vers les usines de Sherbrooke. Déjà, une partie de ces équipements est installée. La compagnie, a-t-il ajouté, compte investir environ 3 millions \$ U.S., à Sherbrooke.

Il estime que la compagnie devrait créer environ 80 nouveaux emplois, à très court terme.

Papiers peints Berkley fabrique, comme son nom l'indique, des papiers peints qui trouvent preneurs sur les marchés canadiens et étrangers.

## Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				
ORAGES	CIEL VARIABLE (nuit)	ENSOLEILLÉ	ENSOLEILLÉ	AVERSES DE PLUIE
max 24	min 15	max 24	12/24	12/24

## Dans le monde

### Aujourd'hui

	Min	Max	Madrid	18	33
Amsterdam	15	22	Mexico	14	23
Athènes	21	32	New Delhi	28	37
Bangkok	25	33	New York	22	32
Barcelone	19	32	Oslo	10	19
Chicago	21	32	Paris	18	25
Geneve	15	29	Rome	21	33
Hong Kong	27	29	Vienne	20	32
Jerusalem	17	30	Varsovie	07	24

## INDEX

Arts:	B-3	Horoscope:	D-5
Bandes dessinées:	D-5	Info-chroniques:	D-5
Décès:	C-5	Petites annonces:	C-2
Économie:	C-1	Sports:	D-1
Éditorial:	A-4	Vivre:	B-5

## EMPLOIS DU JOUR

**Agent/e de développement**  
Code prof: 4163 # 2790395  
Lieu: East Angus  
Exigences: DEC en communication ou équivalent, entreprenant, être prestataire ass.-chômage art.25  
Salaire: 425 \$/semaine, 27 sem. débutant 23/08/93  
Fonctions: concevoir, organiser, planifier une campagne «Achat chez nous».

**Assembleur/euse de portes**  
Code prof: 9493 # 2799724  
Lieu: Windsor  
Exigences: 2 à 5 ans exp. sur assemblage de portes, fenêtres ou meubles dans domaine de bois ouvré  
Salaire: 8.40 \$/heure  
Fonctions: assembler des portes.

**Inst. poêle, cheminées et foyers**  
Code prof: 7441 # 2799496  
Lieu: Sherbrooke et environs  
Exigences: ne pas avoir peur des hauteurs, bonne forme physique, non-fumeur/euse, base en construction, avoir auto, être ponctuel  
Salaire: 8 \$/heure ou + selon exp.

**Fonctions: installer poêles, cheminées et foyers pré-fabriqués.**

**Assembleur-brûleurs**  
Code prof: 7331 # 2799203  
Lieu: Bromptonville  
Exigences: Sec. V ou équivalent, formation en mécanique (atout), lecture de diagramme, exp. pertinente  
Salaire: 11.21 \$/heure, 40 heures/semaine jusqu'à fin oct.

**Fonctions: préparer, assembler et participer aux tests de brûleurs au gaz, à l'huile ou combinés.**

**Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.**

## La Ville s'entend avec tous ses syndicats pour le gel des salaires

# Sherbrooke veut se soustraire à la loi 102

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke se soustrait de la loi 102 régissant les conditions de travail des fonctionnaires gouvernementaux et municipaux, à la suite d'ententes pour un gel des salaires de deux ans avec l'ensemble de ses employés syndiqués et cadres.

«Compte tenu que l'ensemble de nos syndicats, les employés cadres et le conseil ont accepté un gel de salaire et certaines modalités propres à chacun des syndicats, je propose le retrait de la loi 102», a déclaré hier soir au conseil municipal le maire Paul Gervais.

Ce dernier a estimé en entrevue que ces mesures se traduiraient par des économies de 500 000 à 1 million \$ par année pour la Ville, sur une masse salariale de 50 millions \$.

Le maire Gervais a en outre adressé des félicitations à l'ensemble des syndicats, de même qu'aux 925 employés municipaux.

«Ça prouve la maturité des nos syndicats et de nos dirigeants», a-t-il ajouté.

### Ententes ratifiées

Le conseil municipal avait précédemment ratifié les ententes intervenues au cours des dernières semaines avec les policiers, les pompiers, les employés cols bleus et cols blancs, ainsi que les travailleurs d'Hydro-Sherbrooke qui eux venaient tout juste d'approuver une entente de principe avec l'employeur.

Les 76 participants (sur une possibilité de 96) à une assemblée générale tenue hier après-midi se sont prononcés à l'unanimité pour un gel de salaire en 1995 et 1996.

Mais, contrairement aux autres syndicats, celui d'Hydro-Sherbrooke a refusé de céder sur la récupération par la Ville de deux jours de travail.

Après un premier désaccord à ce sujet, une contre-proposition syndicale a été acceptée par les deux parties en vertu de laquelle le syndicat accepte une réduction de la semaine de travail de 40 à 35 heures pour un poste de commis de bureau, de même qu'une diminution du tarif horaire de 3 \$ pour un poste de concierge.

Dans les deux cas ces mesures seront appliquées seulement lorsque le poste sera affiché à la suite d'une vacance, a appris La Tribune de source syndicale.

«En embarquant dans le gel, les gars ont été assez punis», a expliqué le président du local 1114 du Syndicat canadien de la fonction publique, Richard Lessard, alléguant les concessions des syndiqués lors de la

dernière convention collective.

### Les élus aussi...

Les élus municipaux ont eux aussi opté pour un gel de leur rémunération, en 1994 et 1995, accompagné du maintien durant ces deux années d'une diminution de un pour cent votée en début d'année.

Plusieurs élus municipaux se sont félicités de ces ententes, à l'exception de Serge Cardin, qui juge que Sherbrooke aurait dû se plier à la loi 102, puisque les municipalités avaient elles-mêmes demandé au gouvernement du Québec d'être soumises à celle-ci.

M. Cardin a en outre allégué qu'il y a encore un écart entre les employés (municipaux) et les payeurs (les contribuables) au plan salarial et que «le gouvernement «aurait dû vouloir rendre ça obligatoire».

Pour sa part, le conseiller muni-

cipal Laurier Casteau s'est dit très heureux que la Ville en soit arrivée à des accords négociés avec les syndicats.

«Je croyais en la sagesse de nos dirigeants syndicaux, c'est un grand pas dans la qualité totale», a-t-il dit.

Le conseiller Bernard Tanguay a de son côté insisté pour dire que les grands objectifs de la loi 102 ont été respectés.

«Le message qu'on doit passer c'est que par la libre négociation on a réussi à rejoindre les paramètres de la loi, on a réussi à convaincre les syndicats qu'ils avaient avantage à négocier», a-t-il fait valoir.

Jean Perrault a souligné l'importance d'un bon climat de travail dans l'appareil municipal.

Serge Paquin a vu lui «un pas significatif» dans ces ententes en vue de réduire l'écart des salaires entre le privé et le public.

## La jeune Erin Doherty arrive à Rock Forest avec sa bouteille trouvée à la mer en Irlande

# On sollicite des entrevues de partout au pays

Gilles FISETTE Rock Forest

Elle est bien petite la jeune Erin Doherty, de Derry, en Irlande du Nord, lorsqu'elle se tient au côté de Philippe Longchamps, un solide gaillard de plus de six pieds, de Rock Forest.

Et elle est bien intimidée par tous ces journalistes de la presse écrite et audiovisuelle d'un peu partout au pays qui sollicitent des entrevues depuis qu'elle est arrivée à Mirabel, vendredi soir.

Erin Doherty a emporté dans ses valises la fameuse bouteille de Pepsi qu'elle a trouvée sur une page rocaillante de Lennian Pier, dans la Baie Denegal, le lundi 13 juillet 1992. Cette bouteille déformée par son long séjour dans l'eau avait été jetée à la mer, quatre ans plus tôt, en juillet 1988, à Baie-Trinité, entre Baie-Comeau et Sept-Îles, par Philippe qui était en vacances dans ce coin de la Côte-Nord avec ses cousins.

Et il en rit aujourd'hui du message maladroitement rédigé en an-

glais qu'il avait confié à une petite bouteille dont le bouchon revissable avait été rendu plus étanche encore avec de la «gomme baloune». Il avait écrit «I pitch this bottle» (au lieu de threw)... «please right at this address» (au lieu de write).

Mais, peu importe, cela n'a pas empêché la jeune Erin de comprendre le message et d'établir un contact avec la famille Longchamps qui a décidé de l'inviter à séjourner au Québec, cette semaine.

En fin de semaine, ils lui ont fait visiter Montréal. Elle avoue avoir été impressionnée par les gratte-ciel et par le Stade olympique, Derry, explique-t-elle, a beau avoir des fortifications du 17<sup>e</sup> siècle, elle demeure une petite ville de 30 000 habitants. Et même Belfast, avec ses 395 000 résidents, n'offre pas un tel spectacle.

Erin n'est pas à ses premiers pas en terre d'Amérique. Elle a déjà eu l'occasion de visiter Disneyworld, aux États-Unis, en compagnie de son oncle.

Elle raconte en riant que, l'été dernier, sa découverte a amené sa jeune sœur, Ciara, et des amies à jeter des bouteilles à la mer. Et

elles ont longtemps prié pour que leurs bouteilles flottent jusqu'en Floride, dans l'espoir d'être invitées par des Américains à visiter Disneyworld.

Elle avoue avoir été surprise par sa découverte et amusée par la tournure des événements. Là, elle dit ne pas avoir l'impression de traverser un rêve, même si les événements se bousculent, avoue-t-elle.

Et, rapportant ses hôtes, Erin est une jeune fille de 14 ans qui peut avoir des coups de cafard.

Une jeune Irlandaise de 14 ans ressemble à une jeune Québécoise de 14 ans. Elle a beau venir du pays de U-2 et de Sinead O'Connors, elle préfère Eric Clapton (dont «Tears in heaven»), Duran Duran et R.E.M.

Et, grâce à Philippe et à son frère aîné, Daniel, elle a appris à connaître Charlebois et Léveillé.

Erin a apporté des cadeaux à ses hôtes. Des verres de bière, un gilet du club de soccer qui a défendu les couleurs de l'Irlande lors de la Coupe du Monde et un «shillelagh», un porte-bonheur irlandais que l'on accroche au mur de la maison.



Téléphoto par Claude Poulin  
La jeune Erin Doherty, d'Irlande du Nord, et le jeune Philippe Longchamps, de Rock Forest, ont pu se rencontrer à cause d'un tout petit message confié à une bouteille lancée à la mer.

# Renald Mercier se refuse à tout commentaire

Sherbrooke (DD)

Le directeur général du secteur industriel à la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS), Renald Mercier, s'est refusé hier à tout commentaire sur son départ.

Contacté par La Tribune, à son retour de vacances, M. Mercier a

préféré ne rien dire sur les récentes informations voulant qu'on l'ait invité à quitter ses fonctions et à vider son bureau.

La Tribune avait annoncé la semaine dernière le départ précipité et inexpliqué de M. Mercier, une nouvelle qui a outré plusieurs mem-

bres du comité d'orientation industriel et suscité des interrogations chez certains élus.

Selon des informations obtenues de source sûre, le directeur du secteur industriel dispose d'un contrat «en béton» avec la SDERS, valide pour encore deux ans.

M. Mercier, qui dirigeait les destinées du secteur industriel depuis trois ans, se serait vu offrir un poste au nouvel Environcent, un organisme sans but lucratif spécialisée dans la commercialisation de nouvelles technologies environne-

mentales.

Ce projet, dévoilé en grande pompe à la fin de juin par le député et ministre Jean Charest, ne s'est toutefois pas encore concrétisé et doit toujours faire l'objet d'une entente signée.

## Sociétés de développement: le RCS revient à la charge

Sherbrooke (DD)

Le Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS) revient à la charge dans le dossier des sociétés de développement et dénonce le silence du maire Paul Gervais à la suite du départ encore inexpliqué du directeur général du secteur industriel, Renald Mercier.

«On s'explique mal le silence de M. Gervais, d'autant plus que les élus disaient vouloir une emprise sur les décisions (lors de la réforme des sociétés de développement) parce qu'ils avaient des comptes à rendre comme élus», a mentionné le conseiller du district du Vieux-Nord, Alain Leclerc.

«Or justement à la première occasion où il devrait rendre des comptes M. Gervais reste silencieux», a-t-il ajouté lors d'une entrevue qu'il a sollicité avec La Tribune.

Lors de l'assemblée du conseil municipal d'hier soir, le conseiller Leclerc a interpellé le maire Gervais à ce propos.

Ce dernier a répondu qu'à son avis «il n'y a pas eu de congédiement».

«En temps et lieu il y aura rectification des faits», a-t-il ajouté, sou-

lignant que la réforme des sociétés de développement - cet hiver - avait reçu l'appui des membres.

«Le cas de M. Mercier est loin d'être réglé comme vous semblez le prétendre», a-t-il conclu.

En entrevue, M. Leclerc s'est en outre demandé «pourquoi on a offert (à Renald Mercier) le poste de directeur général de la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS) et qu'aujourd'hui on semble le considérer incapable d'être directeur général du secteur industriel?».

M. Mercier avait refusé ce poste qu'on lui avait offert au début de l'année, parce qu'il désirait continuer à oeuvrer sur le terrain avec les industriels.

Le conseiller du RCS estime de plus que le départ de ce dernier s'explique d'autant plus mal que le maire Paul Gervais dressait en juin un bilan fort positif du secteur industriel et que la ville de Sherbrooke a remporté le titre de «Ville industrielle de l'année 1993», décerné par l'Association des manufacturiers du Québec.

«Et ça c'est principalement dû à M. Mercier! Qui a pris la décision de le congédier quand on sait que le conseil d'administration de la SDERS ne s'est pas réuni depuis juin?», a demandé M. Leclerc.

## LA QUOTIDIENNE 984-9101

### GARNETS

Pauvre «MAX» SAINT-CYR de Larbec, il n'avait pas de lunch jeudi, peut-être que sa mère a-t-elle voulu le punir parce qu'elle avait trouvé ses sandwiches le long du chemin?

-0-

Tellement pressée de rendre service aux clients de La Tribune, la jeune rédactrice publicitaire, ANNIE MELANÇON, a fait partager bien malgré elle les effets de son énergie débordante à un confrère.

Entrant trop rapidement dans le stationnement de l'entreprise, elle a ouvert la porte au conseiller publicitaire RÉJEAN LECOUCHEUR. Il ne s'agissait malheureusement pas de la porte d'entrée de l'entreprise mais de la portière de son automobile qu'elle a esquintée. Elle en sera probablement quitte pour un public-reportage sur le garagiste dont Réjean deviendra cette fois le client.

-0-

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, 11K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:  
- Camélot et camélot motorisés  
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camélot  
Taux de vente du Québec  
Coût à l'abonné

ENVOI DE PUBLICITÉ:  
Enregistrement No 1539

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:  
1 an \$155.00, TPS \$10.85, TVQ \$13.27 = \$179.12  
6 mois \$ 81.00, TPS \$ 5.67, TVQ \$ 6.93 = \$ 93.60  
3 mois \$ 42.00, TPS \$ 2.94, TVQ \$ 3.60 = \$ 48.54  
1 mois \$ 22.00, TPS \$ 1.54, TVQ \$ 1.88 = \$ 25.42

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:  
1 an \$210.00, TPS \$14.70, TVQ \$17.98 = \$242.68  
6 mois \$130.00, TPS \$ 9.10, TVQ \$11.13 = \$150.23  
3 mois \$ 85.00, TPS \$ 5.95, TVQ \$ 7.28 = \$ 98.23  
1 mois \$ 35.00, TPS \$ 2.45, TVQ \$ 3.00 = \$ 40.45

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:  
1 an \$600.00, 6 mois \$360.00, 3 mois \$240.00, 1 mois \$105.00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

**RÉSULTATS**  
Tirage du 93-08-16

9	12	14	15	23
27	29	32	35	38
39	41	51	54	57
61	62	64	66	69

Prochain tirage: 93-08-17  
T.V.A. le réseau des tirages  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**La Tribune**  
**BINGO Soleil I**

JUSQU'À  
**1000\$**  
**À GAGNER!**

VOICI LES NUMÉROS DU JOUR...  
**MARATHON CARTE ROUGE**  
**N-39 O-75 I-20**

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

POUR VOUS ABONNER  
COMPOSER 564-5466  
EXTÉRIEUR, 1-800-567-6034

## Actualité en bref

### Guy Boutin en lice pour le BQ dans Sherbrooke

Sherbrooke - Le directeur de l'enseignement et des programmes au Collège de Sherbrooke, Guy Boutin, tentera sa chance à l'investiture du Bloc québécois dans le comté de Sherbrooke, en prévision des prochaines élections fédérales. Souverainiste de longue date, M. Boutin a été membre fondateur du



Guy Boutin

Mouvement Souveraineté-Association et du Parti québécois. Il a aussi travaillé à l'organisation politique de Jean Charest lors des deux dernières élections.

Dans le comté de Sherbrooke, un jeune avocat de formation, Frédéric Dubé, ainsi que Jean-Jacques Leroux ont déjà annoncé leur intention de se présenter à l'investiture.

### Bromptonville s'engage à assainir ses eaux usées

Bromptonville (YR) - Le ministère de l'Environnement du Québec et la Ville de Bromptonville viennent de signer une deuxième convention de réalisation des ouvrages requis pour l'assainissement des eaux de cette municipalité. Le coût des travaux reliés à ce projet est évalué à 1 000 000 \$ et il est financé à 91 pour cent (907 600 \$) par le gouvernement du Québec et à neuf pour cent (92 400 \$) par la municipalité.

Bromptonville a signé en 1984 une première convention au montant de 3 221 350 \$ pour la construction des ouvrages nécessaires à l'assainissement de ses eaux usées. Avec la signature de la nouvelle convention, la municipalité verra à la réfection de la station de pompage Ville-neuve, apportera des modifications au poste de pompage principal Saint-Jean-Baptiste et au poste de pompage Iberville, ainsi qu'aux ouvrages de traitement, ce qui lui permettra d'améliorer la qualité des eaux traitées, d'ici 1996.

Jusqu'à maintenant, plus de 4 319 227 \$ ont été investis par le gouvernement du Québec et la municipalité dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées.

### Blessé en pourchassant les voleurs

Canton de Magog - Ayant surpris des voleurs en train de lui chiper le moteur hors-bord de sa chaloupe, chemin Roy, dans le canton de Magog, vers une heure de la nuit, hier, un citoyen âgé de 25 ans a subi de multiples blessures en amorçant une chasse pour les rattraper.

La voiture du citoyen devait, dans les minutes qui ont ponctué le début de la poursuite, quitter la route 112 pour s'immobiliser dans un fossé profond.

### Trop rapide pour son état d'ébriété

Sherbrooke - Des problèmes à l'horizon se dessinent pour un Forrester, âgé de 27 ans, qui en l'espace de quelques minutes s'est attiré un tas d'ennuis.

Intercepté vers 2 h 30, hier, par les policiers municipaux de Sherbrooke parce qu'il filait à 99 kilomètres/heure dans une zone de 60, dans le secteur King et Montjoie, le conducteur a sorti de son camion pour aller à la rencontre des policiers.

N'ayant pas de papiers à ce qu'il a raconté aux policiers, il leur a refilé une fausse identité. Comme la démarche chancelante et l'odeur d'alcool ont trahi un état aviné, il a été invité à une séance d'alcootest.

Devant cette invitation, il a préféré retourner à son véhicule et au lieu d'obtempérer à l'effet de couper le contact et de suivre les policiers, il a embayé pour s'échapper.

Les policiers l'ont rapidement rejoint. Un premier alcootest a révélé une teneur de 180 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, mais il a refusé un second contact avec l'appareil trop bavard.

Il a reçu une contravention de 155 \$ et quelques points d'inaptitude au dossier; il devra se présenter un de ces jours en Cour du Québec pour facultés affaiblies au volant et supposition de personne.

## Rebondissement spectaculaire deux ans après le naufrage du Marine Transport qui recelait de la drogue destinée à l'Estrie

# Les plongeurs retrouvent la cocaïne

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Plus de deux ans après le naufrage du cargo Marine Transport au sud de Terre-Neuve et de la mise au jour d'un complot d'importation de cocaïne depuis la Colombie vers l'Estrie, des hommes-grenouilles de la Marine canadienne ont découvert dans l'épave et ramené à la surface une quantité significative de cocaïne, ces jours derniers.

La découverte de la cocaïne représente le fruit d'une opération conjointe de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie Royale du Canada.

Ce rebondissement aussi spectaculaire qu'inattendu donne du relief et du mordant à une affaire qui avait multiplié les sceptiques tant sur la scène judiciaire que journalistique.

La «matière première» du présumé complot n'ayant pu être découverte malgré 45 plongées effectuées par les hommes-grenouilles de la Marine canadienne, entre le 7 mai et le 22 juin, plusieurs en étaient arrivés à la conclusion qu'il n'y avait pas de cause... sauf les procureurs Paul Crépeau et Claude Chartrand, du ministère public et les enquêteurs impliqués jusqu'au cou dans le dossier, les agents Pierre Régner et Yvon Sullivan, de l'Escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec de l'Estrie.

De nouvelles informations et indications, obtenues de première main par la Sûreté du Québec, il y a un mois environ, ont motivé une nouvelle intervention de la Marine canadienne et 11 nouvelles plongées sur une période de 10 jours, par 58 mètres de profondeur, à 38

kilomètres au sud de Terre-Neuve, non loin de Trepassey Bay.

Cette fois, les plongeurs du NCSM Cormoran, le navire de support de la Marine canadienne, aidés par la Garde côtière canadienne pour l'installation des dispositifs maintenant le Cormoran en place, ont ramené autre chose que des sacs de ciment et des cannettes de bière et d'eau gazeuse comme il avait été écrit dans un communiqué émis le 25 juin 1991 alors que l'on avait mis un terme aux fouilles sous-marines. À l'époque, la police était convaincue que le navire transportait jusqu'à 45 tonnes de cocaïne.

Il faut dire que le navire en question ne pouvait avoir coulé à un pire endroit car il y a d'abord eu les glaces qui n'arrêtaient pas de

descendre en ce début d'été, puis il y a eu une barrière de planctons attirant les baleines.

Comme on ne possédait pas à ce moment d'informations précises sur l'endroit où la cocaïne était dissimulée, la tâche des plongeurs devenait titanique, voire jurassique, puisqu'elle équivalait à fouiller un bâtiment aussi long et large qu'un terrain de football, à deux étages, à raison de plongées d'une quinzaine de minutes à chaque fois.

### Le navire a coulé en avril 1991

Le Marine Transport, prisonnier des glaces, avait coulé le 22 avril 1991, l'équipage de 11 membres ayant été sauvé in extremis.

Ce naufrage avait précipité le travail d'enquête, amorcé en juin 1989 et il avait déclenché une série

de perquisitions et d'arrestations, le 25 avril 1991, à Sherbrooke, Québec, Digby, Nouvelle-Ecosse et Saint-Jean, Terre-Neuve.

Sur la toute première dénonciation issue du district judiciaire de Saint-François, en Estrie, on pouvait lire les noms de 22 individus.

### Procès à venir

De tous les gens identifiés relativement à ce complot dont le pont avait été jeté depuis l'Estrie et quelque part en Colombie, il n'en reste plus que neuf devant la Cour.

Accusés de complot d'importation de cocaïne au Canada et cités à leur procès au terme d'une enquête préliminaire longue de plusieurs mois et frappée du sceau de l'ordonnance de non-publication, les neuf individus doivent revenir de-

vant le tribunal, en octobre, pour y subir leur procès.

Rappelons que sauf pour le capitaine du cargo, Valerio Modesto, âgé de 37 ans, de la République Dominicaine, tous les autres membres de l'équipage ont regagné leur patrie.

Outre le capitaine, cinq des accusés sont des Québécois, deux sont originaires de Nouvelle-Ecosse, et l'autre est un Colombien arrêté en Floride.

En principe, la découverte de la cocaïne dans le Marine Transport ne devrait aucunement modifier les procédures prévues pour cet automne dans le complot d'importation.

Toutefois il est question que les procureurs Paul Crépeau et Claude Chartrand rencontrent les procureurs de la Nouvelle-Ecosse afin de savoir si la découverte de la cocaïne pourrait être source de nouvelles accusations.

Cette rencontre est prévue au cours des prochaines semaines.

L'agent Tom McConnell, responsable des Affaires publiques à la SO de l'Estrie, a indiqué qu'il était difficile d'évaluer la quantité précise de la cocaïne découverte car elle est liquéfiée, mais il s'agit bien de cocaïne.

On évite d'émettre des commentaires trop élaborés au sujet de ce rebondissement car on ne veut pas nuire aux procédures présentes et à venir, mais on sent une fierté légitime et un doux bonheur chez les enquêteurs de la SO car d'innombrables sceptiques ont été confondus.

Le capitaine B., de son vivant, n'aurait su mieux lancer sa phrase-fétiche!

## La découverte réactivera-t-elle les travaux de la commission rogatoire?

Sherbrooke (psj)

La découverte de stupéfiants dans l'épave du cargo Marine Transport au large de Terre-Neuve le 20 avril 1991 réactivera-t-elle les travaux de la commission rogatoire qui a interrogé des témoins au printemps à Norfolk, en Virginie, et à Miami en Floride?

La réponse à cette question fera sans doute l'objet de discussions entre la poursuite et la défense, a mentionné hier le criminaliste Michel Dussault, l'un des avocats des

neuf individus en attente de procès pour complot dans le but d'importer des stupéfiants au Canada.

On se rappellera que le capitaine Modesto Valerio avait demandé l'autorisation d'interroger des personnes ayant foulé le navire à Saint-Martin dans les Antilles et à Norfolk dans le but de préparer une défense pleine et entière à son procès.

La commission, présidée par le juge Michel Beauchemin, a interrogé des témoins de la garde côtière à Norfolk et d'autres témoins à Miami.

Les autorités n'auraient toutefois pas autorisé les avocats de la défense à interroger de témoins de la brigade des stupéfiants des douanes françaises à Saint-Martin.

Questionné aussi à ce sujet, Me Jean-Jacques Rousseau a rapporté avoir informé hier le capitaine Valerio de la découverte de stupéfiants dans le bateau mais a ajouté que ce dernier n'était au courant de rien.

Le capitaine alléguait dans sa requête que son navire a été fouillé de fond en comble à Saint-Martin et à Norfolk et que les autorités n'avaient alors rien trouvé.

### Maintenant que le Centre de recherche clinique est acquis

# L'Institut de pharmacologie est le nouvel objectif

Gilles FISETTE Sherbrooke



On pourrait croire que Antoine, le fils de Jean Charest, en a assez du différend Québec-Ottawa sur la formation de la main-d'oeuvre et qu'il ne veut pas entendre un mot de plus des propos tenus hier à Sherbrooke par la ministre Monique Gagnon-Tremblay. Il n'en est rien, le petit rusé s'amuse plutôt à créer des sons avec le bruit ambiant, en tapant doucement sur ses oreilles.

Maintenant que le dossier du Centre de recherche clinique a été rangé dans la filière «Réalisé», les espoirs de la région se tournent vers le projet d'Institut de pharmacologie que l'on rêve d'implanter dans le parc biomédical du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à Fleurimont.

Cet Institut de pharmacologie où seraient regroupées toutes les activités de recherche sur les médicaments et leurs usages nécessiterait des investissements supérieurs à 20 millions \$.

Dans ce cas aussi, on parle d'une création de plus de 200 emplois, principalement des chercheurs dont ceux des équipes des professeurs Pierre Sirois, en pharmacologie, et Pierre Deslongchamps, en chimie.

En conférence de presse, hier matin, les politiciens n'ont pas manqué d'y faire allusion.

Après avoir souligné la persévérance du Dr Étienne Lebel qui pilotait le dossier du Centre de recherche clinique depuis au moins trois ans, la députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay, a déclaré que «nous devons maintenant nous tourner vers un autre projet, celui relié à l'industrie de la pharmacologie... Nous serons en mesure très bientôt d'annoncer un autre projet majeur qui peut donner un avenir prometteur à notre jeunesse...»

Le député fédéral de Sherbrooke, Jean Charest, n'est pas demeuré en reste. Il a rendu hommage à sa consœur dont il a vanté aussi la persévérance. Il a ajouté: «Oui, le gouvernement fédéral sera présent dans l'Institut de pharmacologie. Nous ferons une contribution. Et je suis bien placé pour l'annoncer, maintenant que je suis le directeur du bureau», a lancé celui qui cumule maintenant les fonctions de vice-premier ministre et de ministre de l'Industrie, sciences et technologie, Consommation et affaires commerciales, Développement économique régional au Québec.

### Secteur McManamy-Dieppe

# La Ville dit finalement oui au projet de condos de 6 millions de Robert-D. Côté

Sherbrooke (DD)

L'entrepreneur Robert-D. Côté pourra aller de l'avant avec son projet de condominiums de 6 millions \$ dans le secteur des rues Dieppe et McManamy, à Sherbrooke, à la suite de l'approbation hier soir par le conseil municipal d'un amendement au règlement de zonage.

«C'est un investissement qui est

le bienvenu», a lancé le conseiller municipal du district du mont Bellevue, Laurier Custeau, quelques minutes après la fin de la séance du conseil.

Les résidents du quartier verront donc d'ici quelques mois le début des travaux de construction d'un immeuble de 75 unités de condominiums, qui constitue la deuxième phase d'un projet où se trouvent déjà deux immeubles à logements, construits dans les années 80.

En vertu du règlement approuvé hier soir, le futur édifice aura une hauteur de six étages (26 mètres) et un toit en pente.

M. Côté entend relancer la prévente de condos et prévoit amorcer les travaux de construction en novembre.

Ceux-ci doivent prendre fin en pour juillet prochain.

L'homme d'affaires avait d'abord soumis son projet en avril dernier, mais avait essuyé un refus

pour une demande de modification au règlement de zonage du secteur en raison de la hauteur de l'édifice projeté et d'une marge de recul jugée insuffisante.

M. Côté a expliqué hier soir lors d'une brève entrevue avoir abaissé la hauteur de l'immeuble de un étage et augmenté la marge de recul, de sorte que le conseil municipal a donné le feu vert au projet, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme.



L'entrepreneur Robert-D. Côté.

# Éditorial

## Un maire mégalomane?

Jacques PRONOVOST

Jean Drapeau sourirait de voir le maire de Sherbrooke pratiquement accusé de mégalomanie, sinon de tyrannie. Pourtant, ce n'est ni totalement faux, ni parfaitement vrai. Le maire Gervais démontre effectivement une soif de pouvoir, une centralisation de cette autorité vers lui; simultanément il en assume les responsabilités et fait preuve d'une grande capacité à l'exercer.

Contesté, il l'est par ailleurs sur tous les angles. Ceux qui aiment le jeu des influences et veulent exercer leur part du pouvoir se sentent exclus et lui reprochent de se l'approprier entièrement. Effectivement, Paul Gervais fait un petit «trip du pouvoir» parce qu'il joue sur sa compétence et une vision large de gestionnaire accompli. Les autres désapprouvent son manque de visibilité publique: ils n'est pas «politique» à leur goût. Les deux sont vrais.

Centralisateur, il a mené lui-même les dernières négociations avec les différents secteurs de son administration. Il a aussi initié la réforme des sociétés de développement selon son propre modèle de gestion avec imputabilité des élus. Par la force des choses, il a provoqué le départ de certains hommes forts qui n'avaient pas nécessairement la même vision que lui. Parmi les maires de la région, il impose aussi le respect en même temps que la crainte. Nul n'ignore ses rêves de régionalisation qui vont plus loin que l'échange de services.

Ce style d'administrateur au compte-gouttes et à la rationalité des actions est souvent désagréable; particulièrement dans le domaine public et politique. Il est par contre efficace. Le style des hommes au pouvoir dépend souvent du momentum. Quand une ville a subi une administration trop laxiste et politisée, il est normal qu'elle tombe dans l'excès contraire. Il faut comprendre ici que l'inversion s'est produite spécialement au plan de la gestion: la petite politique de cliques est loin d'être disparue du paysage sherbrookois.

Il faut donc voir le «trip de pouvoir» de Paul Gervais sous deux aspects: 1) l'obligation conjoncturelle d'une gestion plus serrée et sa capacité de l'assumer, et 2) la nécessité de certaines réformes et leur mise en application. Les plus grands gestionnaires ne sont pas ceux qui ont su toujours se faire aimer mais ceux qu'on apprécie pour leurs valeurs fondamentales, leur esprit de décision et d'entreprise. C'est le profil que tente de se donner le maire de Sherbrooke dans ce premier mandat qui tire déjà à sa fin.

Une telle attitude ne laisse pas plus indifférents les adversaires potentiels que celle d'un politicien inconséquent, irréfléchi et indécis. Or, la grogne actuelle est aussi le signe de départ, un peu prématuré, de la prochaine campagne électorale, en vue du scrutin de novembre 94. On assiste au positionnement des différents acteurs. Et c'est bien ainsi. Tous ont le droit de s'exprimer, de dire leurs craintes et leur désapprobation. Ils permettent au public de se faire une image plus juste de la situation.

À sa façon, le maire Gervais prend de la place; énormément. Trop parfois. Il a aussi beaucoup de difficultés à accepter les critiques, principalement quand il est convaincu qu'il a raison. C'est le lot des obstinés, mais aussi celui des leaders. Mais son besoin viscéral de connaître et de contrôler ne le rend pas inhabile à présider la SDERS ou les autres organismes régionaux. Il oblige cependant à une plus grande vigilance du milieu pour que cette propension à exercer le pouvoir ne se transforme en cette mégalomanie appréhendée. Or, la transparence ne fait visiblement pas partie de ses priorités de gestionnaire.

La crise de la réforme de la SDERS n'est que le prétexte à la contestation larvée de son style de leadership. La lune de miel de ce premier mandat est définitivement terminée.

### DOCUMENT

## Une catastrophe de 25 000 kilomètres

NDLR: Ce texte de Charles W. Magill est un condensé d'un article paru dans le numéro d'août 1993 de Sélection. Il nous a été acheminé par l'éditeur de cette publication, qui recueille des photographies prises par des Canadiens, de la partie de la Transcanadienne qui, à leur avis, est la plus endommagée.

Chaque année, 160 personnes meurent et 2 300 sont blessées à cause de l'état lamentable de la Transcanadienne. L'autoroute que le Canada oppose aux Autobahnen allemandes, aux motorways britanniques et aux interstates américaines est à deux voies seulement sur 72 pour 100 de sa longueur. En outre, plus du tiers des routes qui la composent et un quart des ponts ne sont pas conformes aux normes, rapporte un article publié dans le numéro d'août de Sélection.

Toutes les études dressent le même constat accablant: en 1983, le Programme d'information routière du Canada a conclu que, sur une chaussée de qualité médiocre, un véhicule roulant à 65 kilomètres/heure consomme entre 35 et 56 pour 100 de carburant en plus, ce qui équivaut à une taxe cachée. En décembre dernier, le vérificateur général de l'Ontario mentionnait dans son rapport annuel que la proportion de routes en mauvais état dans sa province est passée de 40 à 60 pour 100 depuis 1979 et 1 300 des 3 000 ponts inspectés sont mal entretenus.

Dans les grandes agglomérations, les problèmes sont d'un autre ordre. À Calgary, la Transcanadienne se perd dans le dédale des rues et des feux de circulation. À Montréal, elle se confond avec des routes de dégagement mal

conçues; à Toronto, la 401 voit défiler chaque jour 350 000 véhicules, l'autoroute la plus achalandée de toute l'Amérique du Nord, à l'exclusion de Los Angeles.

Pour les camionneurs, les difficultés sont aggravées par des délais de livraison de plus en plus stricts. L'état de la Transcanadienne ralentit leur trajet et entraîne des pertes considérables pour leurs clients. «Environ 60 pour 100 de nos pièces nous arrivent par camion, dit Tony Fredo, vice-président chez Ford Canada, à Oakville, en Ontario. Si une composante vient à manquer, nous pouvons être obligés de fermer tout un atelier».

Résultat: les camionneurs évitent les routes canadiennes, leur préférant les interstates américaines.

Ottawa a toujours estimé que les routes sont du ressort provincial. Depuis la construction du réseau, financée le plus souvent à 50 pour 100 par le fédéral, l'entretien et l'expansion ont été presque entièrement abandonnés aux provinces. Récession et déficit budgétaire obligent, celles-ci n'ont plus les moyens d'entretenir, encore moins d'améliorer leur portion de la Transcanadienne. Le délabrement des grandes routes devient donc de plus en plus préoccupant.

En décembre 1992, Ottawa a manifesté le désir de créer un partenariat routier avec les provinces. Mais cette année, les sempiternels marchandages ont repris.

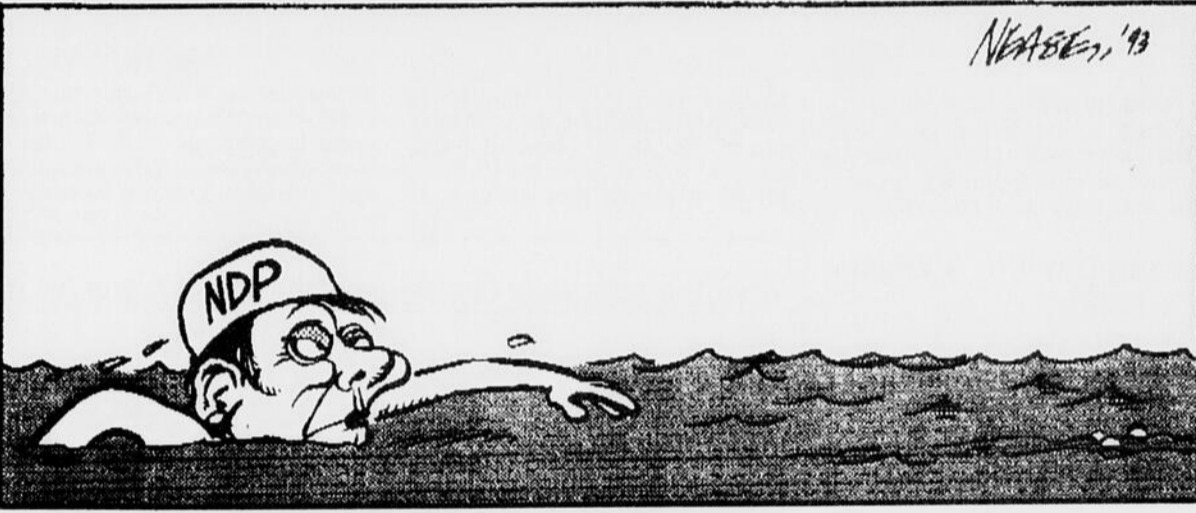
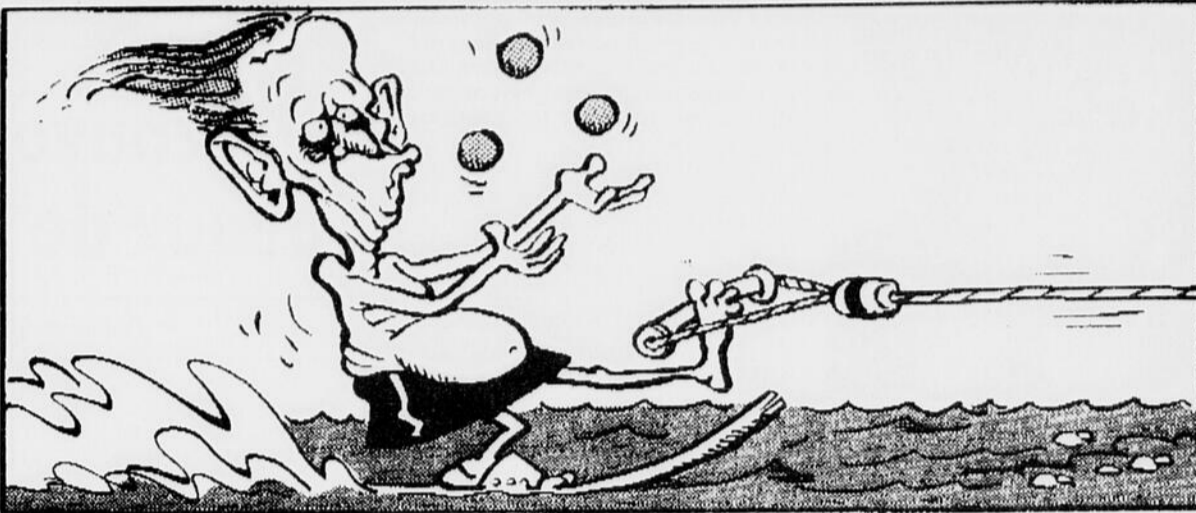
L'étude de la politique routière nationale, effectuée par les provinces et le fédéral de 1988 à 1992 et approuvée par tous les ministres des Transports, a montré que le

produit de la taxe fédérale sur les carburants avait plus que doublé entre 1983 et 1988 et qu'Ottawa avait encaissé 10 milliards de dollars de plus qu'il n'avait investi dans le réseau routier.

L'enquête a également révélé qu'un réseau amélioré de routes à deux voies réduirait de 360 millions de dollars le coût d'utilisation des véhicules et économiserait aux automobilistes et usagers commerciaux l'équivalent de 717 millions de dollars. Les auteurs proposaient deux plans de modernisation étalés sur 10 ans. Le premier prévoyait une amélioration du réseau existant et l'aménagement d'accotements et de voies d'accès protégées; l'autre envisageait en plus la construction d'une route à quatre voies à travers tout le Canada. Leur coût: entre 12,7 et 17,5 milliards de dollars, amortis en 25 ans par les économies directes et indirectes.

Le rajeunissement de la Transcanadienne devrait, selon l'étude, faire l'objet d'un accord national pour couper court aux tractations entre le fédéral et certaines provinces privilégiées. De plus, les fonds devraient être administrés par un organisme autonome et les recettes des taxes sur les carburants intégralement affectées au réseau routier.

En attendant, automobilistes et entreprises doivent s'accommoder de routes qui coûtent cher en vies, en temps et en argent. «Avec toutes les taxes sur les carburants qu'ils ont versées, les citoyens canadiens ont déjà largement acquitté le prix d'améliorations qu'ils attendent toujours», dit Michael McNeil, président de l'Association automobile canadienne.



### TRIBUNE LIBRE

## L'autobus roule pour vous

M. Jean-Guy Dubuc  
Président et Éditeur  
La Tribune

Objet: éditorial de La Tribune du 21 juillet 1993.

J'ai pris connaissance du contenu de votre éditorial intitulé «Petit train va... pas loin» et je conviens avec vous qu'il faut encourager les initiatives locales visant à garder et améliorer les acquis, c'est là une question de bon sens.

Je dois nuancer toutefois votre commentaire à l'égard du transport par autobus et de ses pauvres moyens en confort et en cargo.

Nous offrons quotidiennement un minimum de treize (13) liaisons entre Sherbrooke et Montréal et autant dans le sens inverse.

La tendance courante de l'utilisation des services et les données antérieures sont les indicateurs de base utilisés pour la préparation de l'horaire des services dont les dé-

parts se situent entre 6h00 et 23h30, les véhicules sont climatisés et équipés d'une toilette, les fenêtres sont teintées et les banquettes sont inclinables avec appuie-tête et repose-pieds.

Nous disposons quotidiennement de quelques 4000 pi.cu. d'espace cargo pour le transport des bagages des passagers et le service de messagerie (enveloppes et colis de 34 kilos ou moins).

Nous transportons en moyenne plus de 250 colis par jour entre Montréal et Sherbrooke avec service à des points intermédiaires. En moyenne, à tous les jours, 500 voyageurs sont montés à bord d'un autobus ou en sont descendus à Sherbrooke, et nous n'avons toujours pas parlé du corridor entre Sherbrooke et Québec que nous opérons également.

Et faut-il le rappeler, le transport interurbain par autobus ne bénéficie d'aucune subvention directe ou indirecte, ce qui oblige à recou-

per 100 % des frais d'exploitation et d'immobilisation.

Lorsque vous faites état des pauvres moyens de l'autobus, ce sont aussi les pauvres moyens de l'industrie: la récession qui perdure, l'augmentation des taxes fédérales et provinciales sur les carburants, l'ajout de la taxe sur les produits et services ainsi que la taxe de vente du Québec, autant de causes contribuant à une baisse importante de l'achalandage et par conséquent limitant nos moyens. Voilà pour la nuance.

Évidemment, je rejoins votre opinion concernant l'inefficacité de nos gouvernements à l'égard du transport. L'état de nos routes en est un reflet.

Amicalement,

Michel Dupuis  
Directeur Relations publiques et  
commerciales Groupe Auger  
& Directeur régional  
Autobus Auger Estrie Inc.

## Ne permettez pas la guerre ici

Mme Monique Gagnon-Tremblay

Madame, ce jeudi 12 août 1993, à l'émission «Salut Bonjour», j'apprenais que des réfugiés serbes étaient arrivés à Sherbrooke; fantastique que je me dis, autant de sauvé. Sauf que, ils sont venus ici parce qu'un groupe de croates domicilié à Québec a fait pression afin que la ville parlementaire soit hors d'accès pour les serbes.

Je regrette, mais je ne suis pas, absolument pas d'accord pour transporter la guerre entre serbes, croates et musulmans au Québec. Autant les croates, serbes que musulman, en fait n'importe qui est, à mon avis, bienvenue chez nous. Mais à condition de cesser leur querelle quelle qu'elle soit pour vivre en paix avec nous. Notez bien que je ne suis pas contre la venue des serbes en Estrie et je ne désire pas du tout qu'ils repartent, ces gens en ont assez enduré.

Cependant, je suis révolté de voir qu'un gouvernement, mon gouvernement, se soit laissé influencer par un groupe de réfugiés (croates) et ait redéporté d'autres réfugiés (serbes) vers une autre destination. À ce stade, je ne sais pas qui est responsable de cette faiblesse. Mais, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, je vous demande expressément d'user de toute votre influence et de tout

votre poids politique afin de remettre les croates à leur place et surtout que ceci ne se répète plus jamais.

Encore une fois, il n'est pas question de retourner les serbes à Québec ou ailleurs. Il s'agit plutôt de faire comprendre que le peuple québécois n'accepte pas que les réfugiés amènent leur guerre avec eux.

S'ils veulent la guerre, qu'ils retournent chez eux...

Paul Daviau  
Ascot



Monique Gagnon-Tremblay

## Des maîtres manquent de civisme à East Angus

Ceux qui marchent rue Angus S. ou N., à East Angus, savent comme moi qu'il faut regarder où on met les pieds, car le trottoir est jonché de «crottes» de chien. Toute personne qui a un peu de respect pour autrui et l'environnement sait que lorsqu'on fait marcher son chien en laisse, on apporte avec soi un sac de plastique en cas de besoin. On ne peut empêcher son animal de se soulager, mais on

doit ramasser, et il y a un règlement municipal à l'appui (règ. 129G). Il y a aussi un règlement municipal qui oblige l'achat du médaillon et qui oblige aussi de toujours avoir son chien en laisse. La SPA peut vous renseigner sur les choses qu'un maître responsable doit savoir.

Si vous êtes témoin, parlez, et si vous êtes coupable, ramassez!

Claudette Carbonneau

# Drummondville peut encore interdire les danseuses nues

Gérald PRINCE Drummondville

En attendant jugement final dans une cause qui l'oppose au Bar les Copains, la ville de Drummondville peut continuer à faire appliquer son règlement municipal qui interdit de produire des spectacles de danseurs et de danseuses nus et d'y assister en tant que spectateur.

Tel est l'essentiel d'une décision de la Cour Supérieure du district de Drummond que vient de rendre le juge Gilles Mercure.

«Le rôle de la Cour Supérieure, c'est de contrôler la légalité d'un règlement municipal, non l'opportunité pour la ville de l'appliquer ou non, tant qu'il reste en vigueur», mentionne le magistrat en rejetant la requête en injonction interlocutoire du Bar les Copains.

Le juge rappelle que Drummondville adoptait, le 4 juin 1990, son règlement du bon ordre, comprenant au paragraphe 2 de l'article 2, l'interdiction de présenter des spectacles de nus et même d'y assister comme spectateur. En septembre 1992, le juge Yves Mayrand, dans une autre cause, celle du Bar l'Obsession, déclarait le règlement inopérant, mais la ville s'est pourvue de son droit d'appel devant la Cour d'appel du Québec.

Quant au Bar les Copains, jusque là axé sur la musique country, il commençait à présenter des specta-

cles de nus, le 23 novembre 1992. Par le biais de son service de police, la ville de Drummondville a effectué 87 visites au Bar en novembre, décembre et janvier dernier, émettant 59 billets d'infraction envers les dirigeants ou les spectateurs du bar.

Pour le juge Mercure, le Bar Les Copains n'a été nullement pris par surprise par l'application du règlement municipal. Au contraire, opine-t-il, les dirigeants ont pris un risque financier calculé en agissant à l'encontre du règlement municipal existant, pour tenir une activité plus lucrative. Advenant le cas où le règlement municipal serait renversé, ajoute le juge Mercure, les dirigeants du Bar Les Copains peuvent facilement calculer leur pertes et poursuivre la ville en dommages et intérêts, s'ils croient y avoir droit. Pour le juge, l'ordonnance de sursis (dans l'application du règlement municipal) demeure une mesure exceptionnelle, à laquelle il ne souscrit pas.

C'est ainsi qu'il ne peut interdire à la ville de faire appliquer son règlement, ni suspendre les procédures (comme les billets d'infraction) déjà entreprises contre le bar ou contre ses clients.

Il a été impossible de joindre hier Me Claude Proulx, directeur du contentieux de Drummondville, pour commentaires. Par contre, au Bar Les Copains, on préférait connaître davantage les termes de la décision de justice, pour commen-

## TOURNÉE DES RÉGIONS

### Un oui clair au projet d'aqueduc et d'égout

Yvon ROUSSEAU Ascot Corner

Ascot Corner a reçu la bénédiction de la population pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur la partie du territoire municipal comprenant le développement Québécois, le secteur de la route 112 et le Domaine Blais.

Le maire d'Ascot Corner, M. Gilles Goddard, est ravi de la réponse de la population. En tout, 63 pour cent des gens éligibles à voter lors du référendum se sont prononcés sur le projet dimanche. Le maire a précisé que sur une possibilité de 348 votants, 139 ont dit oui, 73 ont voté non et sept bulletins ont été rejetés, pour un total de 219 citoyens qui se sont prononcés. «La réponse des contribuables ne peut être plus claire», a souligné M. Goddard.

Le maire Goddard a rappelé que le projet d'aqueduc et d'égout en-

traînera des déboursés de plus de 3 500 000 \$, dont une partie d'au-delà de 2 000 000 \$ sera absorbée par des subventions obtenues de divers ministères du gouvernement du Québec. «La municipalité, de poursuivre le maire, injectera pour sa part 261 000 \$ dans le projet, ce qui signifie que les résidents riverains seront tenus d'acquitter 1 300 000 \$, soit des frais de moins de 30 \$ du pied linéaire de frontage». Le réseau devrait être opérationnel en 1995. Ceux dont la propriété se situe sur un coin de rue n'auront pas à acquitter la note en double, puisqu'une moyenne des deux frontages sera alors établie.

M. Goddard a ajouté que ce premier projet implique un deuxième tout aussi important, soit l'élargissement de la route 112, devant nécessiter un autre investissement de près de 3 000 000 \$.

### Dix logements pour les aînés à Beaulac

BEAULAC (YR) - La municipalité de Beaulac disposera de dix logements pour aînés en perte d'autonomie. Le ministre Yvon Vallières, député de Richmond à l'Assemblée nationale, et M. Yvon Côté, député fédéral de Richmond-Wolfe, ont levé hier la première pelletée de terre, au cours d'une cérémonie à laquelle participaient M. Roger Roy, maire de Beaulac, M. Richard Jacques, président du comité d'habita-

tion de la Grande maison de Beaulac, parrain du projet, et l'abbé Pierre Marcoux, représentant du clergé.

L'organisme bénéficiera d'une aide financière correspondant au déficit d'exploitation estimé à 71 298 \$ par année. La subvention versée pendant 25 ans, sera payée à 75 pour cent par le gouvernement fédéral et à 25 pour cent par le gouvernement du Québec.

### Hydro-Magog déboursera 328 377 \$ de moins

MAGOG - Les transformateurs et les disjoncteurs dont sera équipé le poste qu'Hydro-Magog construira dans le parc industriel de Magog pour transformer le courant acheté d'Hydro-Québec coûteront beaucoup moins cher qu'Hydro-Magog ne l'avait prévu.

Le coût de ces équipements s'élèvera à 1 370 623 \$, soit 328 377 \$ de moins que le coût initialement prévu.

Les fournisseurs des transformateurs seront Trench Electric, Compagnie électrique Pioneer du Québec, Asea Brown Boveri et Transformateurs Ferranti-Packard. Quant aux disjoncteurs, leurs fournisseurs seront Asea Brown Boveri et Siemens.

Ces équipements serviront à réduire à 25 kilovolts ou à 49 kilovolts selon les besoins de la clientèle d'Hydro-Magog la tension du courant fourni sous une tension de 120 kilovolts par Hydro-Québec. Ils serviront aussi à en modifier la puissance.

### Chute des investissements immobiliers en juillet

MAGOG - La chute des investissements immobiliers commencée en juin après une ascension qui a duré trois mois s'est accélérée en juillet à Magog, comme en font foi les données compilées par le service municipal d'urbanisme.

Seulement une maison unifamiliale d'une valeur estimée à 190 000 \$ et un immeuble institutionnel dont la valeur est estimée à 42 000 \$ ont été mis en chantier. Quant aux réparations, aux rénovations et aux modifications qui ont été apportées à des immeubles, elles ont entraîné des investissements de 121 000 \$.

En juillet 1992, le service d'urbanisme avait autorisé des investissements immobiliers de 1 023 000 \$, soit 670 000 \$ de plus que le mois dernier.

La performance de Magog au chapitre des investissements immobiliers durant les sept premiers mois de l'année demeure tout de même meilleure que pendant la période correspondante de l'an dernier car

le montant investi entre le 1er janvier et le 31 juillet s'élève à 4 521 000 \$, soit 721 000 \$ de plus qu'il y a un an.

Le nombre des permis délivrés durant cette période par le service d'urbanisme a toutefois chuté de 231 à 199.



Des conseiller experts pour vous guider selon vos besoins et votre budget.

Une satisfaction garantie...  
**AUDIOTEC**  
3040, rue King Ouest, 562-9262

**Bell Mobilité**  
Agent cellulaire autorisé

LA MODE À VOS PIEDS  
POUR L'AUTOMNE ET LA RENTRÉE!

**SANTANA CANADA**

- PAS D'INTERMÉDIAIRE  
- DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER  
- VASTE CHOIX DE SOULIERS POUR ELLE ET LUI

**3 MAGASINS**  
POUR MIEUX VOUS SERVIR!

**SHERBROOKE** 562-2454  
**MAGOG** 847-2424  
**BROMONT** (514) 534-4428

HEURES D'OUVERTURE:  
Lun. au merc. 9 h à 17 h 30 Jeu et vend. 9 h à 21 h Samedi 9 h à 17 h  
**OUVERT LE DIMANCHE: 12 h à 17 h**

3770 BOUL. INDUSTRIEL  
RTE 410  
LE CIRCUIT D'AUTOBUS NO. 11 VOUS Y AMÈNE

**SHERBROOKE**

10 RUE PRINCIPALE OUEST  
RUE SHERBROOKE

**MAGOG**

VERSANTS DE BROMONT  
PHASE II  
PHASE I  
120 BDUL. BROMONT

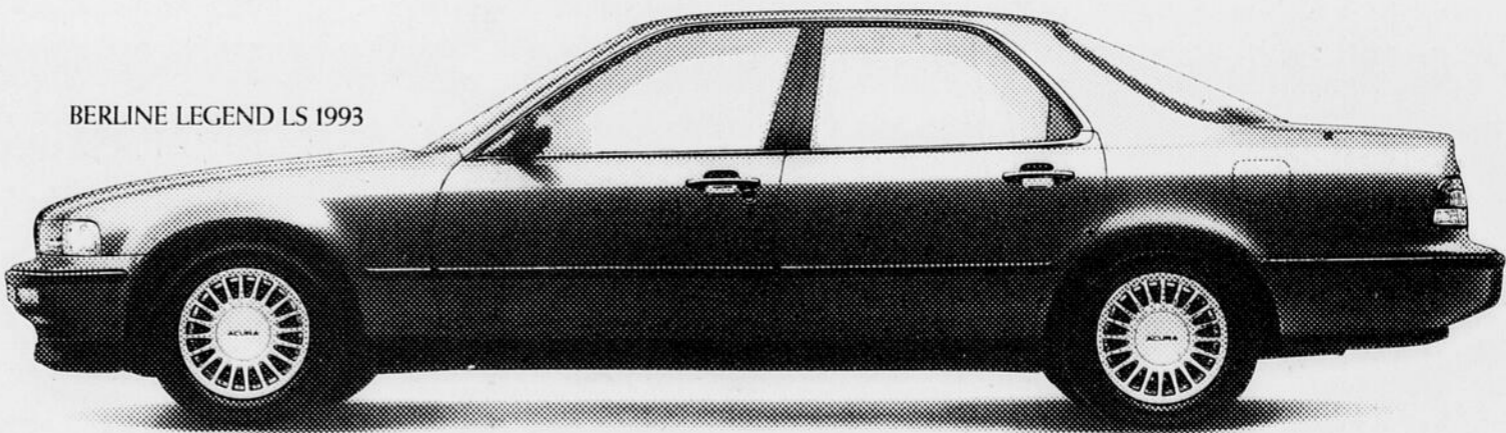
**BROMONT**

## EXCITANTS. PALPITANTS. INCROYABLES. ET ON NE PARLE QUE DES PRIX DE LOCATION-BAIL.



BERLINE VIGOR GS 1993

**398 \$/MOIS\***



BERLINE LEGEND LS 1993

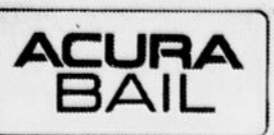
**598 \$/MOIS\*\***

Bien entendu, pour décrire ces voitures, nous pourrions ajouter des mots comme luxueux, distingué et inégalé. Toutefois, à ces prix-là, le mot clé semble être valeur. Et comme cette offre n'est

en vigueur que pour un temps limité, nous vous suggérons d'aller visiter sans tarder votre concessionnaire Acura pour en discuter.



\* Ce tarif de location-bail est de 48 mois à 398 \$ / mois (coût total de 19 104,00 \$), pour le modèle Vigor GS représenté avec boîte manuelle (Modèle CC26P). Un acompte de 5 000 \$ et un paiement mensuel en dépôt de sécurité sont requis. \*\* Ce tarif de location-bail est de 48 mois à 598 \$ / mois (coût total de 28 704,00 \$), pour le modèle Legend LS représenté avec boîte automatique (Modèle KA76P). Un acompte de 6 000 \$ et un paiement mensuel en dépôt de sécurité sont requis. Allocation de 96 000 km (trais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 48 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour un montant additionnel prédéterminé. Le tarif de location-bail du concessionnaire peut varier. Offre disponible seulement par l'entremise de HCFI.



**PRÉCISION ACURA**  
4900, boulevard Bourque, Rock Forest Tél.: 564-8909

Collision d'une violence inouïe sur la 112, près de Robertsonville

# Les deux véhicules prennent feu: un mort



Nelson Fecteau Theftford Mines

Une collision frontale d'une violence inouïe impliquant un camion-remorque et une automobile hier matin sur la route 112 près de Robertsonville a coûté la vie à M. André Sylvain, 45 ans, propriétaire de Sylvain Auto Enr. de Robertsonville.

L'accident est survenu vers 9h15 à la sortie nord de Robertsonville, à la hauteur de la halte routière, sur le tronçon de la route 112 connu sous l'appellation de Rang 6 de Robertsonville. La force de l'impact a été telle que les deux véhicules ont pris feu, détruisant l'automobile et le tracteur du camion-remorque. La remorque et son chargement demeuraient cependant relativement intacts. Les pompiers volontaires de Robertsonville devaient d'ailleurs se rendre sur les lieux de la tragédie pour combattre l'incendie.

Photo La Tribune par Jean-Charles Poulin

L'auto de la victime a été littéralement déchiétée lors de l'impact.

Le conducteur du poids lourd appartenant à Transport V.A. de Laurier Station sortait miraculeusement indemne de l'accident, souffrant de légères brûlures. Il avait déjà regagné son domicile hier après-midi.

Arrivé sur les lieux quelques minutes après le tragique impact, le sergent Jacques Grenier de la Sûreté du Québec, détachement de Theftford Mines, n'en croyait pas ses yeux.

La scène dépassait tout ce qu'on peut imaginer. «En 27 ans de services à la Sûreté du Québec, je n'ai jamais vu rien de tel. J'ai déjà vu des véhicules sectionnés, démantelés, mais rarement démolis comme celui-là. L'impact a été terrible.» D'ailleurs, les manoeuvres pour libérer totalement le corps sectionné de la victime coincé sous le camion-remorque se sont poursuivies jusque tard en fin après-midi. Il aura fallu faire appel à deux lourdes dépanneuses, dont l'une de Sainte-Marie de Beauce, qui y sont allées de nombreuses tentatives infructueuses avant de tirer le camion du fossé.

En fin d'après-midi, la SQ n'avait toujours pas fait connaître les circonstances de l'accident. Un analyste de la Sûreté du Québec était toujours sur place pour tenter d'élucider la question.

Route fermée

Cette section de la route 112 a été fermée pendant près de dix heures. On a dû faire appel à Urgence Environnement pour récupérer le carburant Diesel s'étant échappé du réservoir du poids lourd sur une distance de 250 pieds et en vidanger complètement le réservoir avant de la remorque. La circulation a dû être détournée sur l'ancienne route numéro 1 empruntant Sacré-Coeur-de-Marie et Broughton Station. Ce n'est que vers 19h00 que la circulation normale a pu être rétablie. Transport Québec a même dû procéder à la réfection d'une partie du pavage endommagé par le travail des dépanneuses.

On a également mis de nombreuses heures à nettoyer les lieux de la collision de tous les débris jonchant la route.



Voilà tout ce qui restait du camion après la collision. Photo La Tribune par Jean-Charles Poulin

## LA VENTE RETOUR À L'ÉCOLE se poursuit à votre

Centre d'aubaines

# CROTEAU

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE

Plan Mise de Côté



VENEZ ÉCONOMISER!

### NOTRE RAPPORT QUALITÉ-PRIX EST LE MEILLEUR!

BLAZERS

en polyester et coton  
gr. 7-122<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

GILETS EN OUATÉ

modèle baseball  
en polyester et coton  
gr. 4-6X5<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

JACKETS À  
CARREAUX

gr. 4-6X

3<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

GILETS EN OUATÉ

modèle baseball  
en polyester et coton  
gr. 8-146<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

JACKETS À  
CARREAUX

gr. 7-14

4<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

PANTALONS  
FUSEAU

pour dames

4<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

VESTES EN OUATÉ

polyester et coton  
pour dames7<sup>98</sup>

Prix CROTEAU

POCHETTES  
FOURRE-TOUT

imprimées, «Minnie Mouse»

.98

Prix CROTEAU

LINGES À VAISSELLE

gr. 21x33  
(limite de 4 par client)

.58

Prix CROTEAU

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DANS LES MAGASINS CROTEAU SUIVANTS:

SHERBROOKE  
VOISIN DU CARREFOUR  
DE L'ESTRIE  
316, rue Des Érables  
(819) 563-2079

MAGOG  
GALERIES ORFORD  
1700, rue Sherbrooke  
(819) 843-0100

## Il doit sa vie à la bravoure de plusieurs automobilistes

Yvon ROUSSEAU Saint-Gérard

Le jeune Marc Vaillancourt d'Asbestos, seul survivant du terrible accident qui a fait trois morts dimanche à St-Gérard, doit sans doute la vie à la témérité et à la bravoure de plusieurs automobilistes qui l'ont secouru.

C'est au risque d'être eux-mêmes gravement brûlés par une explosion que Marc Lupien et son conjointe, Sophie Grenier, un couple de Kingsley Falls, ont trimé dur pendant de longues minutes pour dégager le jeune homme de 18 ans de l'amas de ferraille en flammes. Il a cependant été impossible de dégager les trois autres jeunes qui ont péri dans l'accident, soit Eric Perreault, 19 ans, d'Asbestos, son amie de coeur Josée Côté, 22 ans, de Saint-Camille, et Guylaine Savage, 23 ans, également de Saint-Camille.

Ils soulèvent l'auto

Marc et Sophie, âgés de 28 ans, sortaient du restaurant Chez Lucien, au centre du village, lorsqu'ils ont entendu un gros bruit qui a attiré leur attention. Ils sont allés voir et ont découvert une auto en flammes.

«Les flammes fusaient du réservoir d'essence à l'arrière de la Trans-Am sport du quatorze, relate Marc Lupien, et Marc Vaillancourt était coincé dans les débris de la voiture par le milieu du corps. Il fallait lever l'auto pour le sortir de là. Avec l'aide de deux autres personnes arrivées sur les lieux, nous avons levé le véhicule, ce qui a permis de dégager le passager coincé sur la banquette avant».

Il raconte qu'il a fallu plusieurs minutes qui ont paru très longues avant d'arriver à sortir Marc Vaillancourt de là. Le jeune homme souligne qu'il a même attrapé un témoin par un bras pour l'inciter à venir lui aider à soulever la voiture.

Martin Hébert, de Sherbrooke, a aussi secouru Marc Vaillancourt. «Il était coincé par les hanches et il a fallu se reprendre à trois ou quatre fois avant de réussir à le sortir du brasier», raconte-t-il. «Au début, dit-il encore, ça flambait seulement au niveau du réservoir d'essence, mais quand il est sorti, il était temps, car le feu s'était répandu partout dans la voiture». Le jeune Sherbrookois précise que la Trans-Am était renversée sur le toit et que Marc Vaillancourt a pu être sorti par la fenêtre du côté du passager.

Martin Hébert évalue que la Trans-Am filait à plus de 120 kilomètres à l'heure au moment de la tragédie. Le jeune homme suivait le véhicule accidenté avec un retard de quelques dix secondes au moment de l'hécatombe. Il venait d'être doublé en trombe par le véhicule.

Autre version

Par ailleurs, le conducteur d'un autre véhicule, une Pontiac Firebird rouge incidemment, s'est présenté de lui-même à la Sûreté du Québec hier et il a nié avoir coupé la Trans-Am avant l'accident. Dans l'édition d'hier, le jeune Vaillancourt a affirmé que le conducteur d'un autre véhicule cherchait à provoquer une course avec la Trans Am sport d'Eric Perreault et a provoqué l'accident.

«Le conducteur (de l'autre véhicule), selon l'agent d'information de la SQ, M. Tom McConnell, a raconté qu'il a dépassé un autre véhicule et la voiture dans laquelle les victimes prenaient place, pour ensuite être dépassé par la Trans-Am, qui a foncé en direction de Saint-Gérard». Le conducteur a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de faire une course, d'autant plus qu'il connaissait bien les dangers de cette route et qu'il n'avait pas l'intention d'y rouler en fou. «Il n'y a donc pas eu d'impact entre les deux véhicules et pas de délit de fuite», assure M. McConnell.

## À l'ombre pour des vols qualifiés commis dans la région de Magog

Sherbrooke

L'un des complices a encouru une peine de sept ans pour cinq vols qualifiés incluant ces deux là et l'autre se trouve en attente de procédures.

Richard Davis, âgé de 36 ans, d'Ayer's Cliff, a écopé de peines totalisant 32 mois de pénitencier pour son implication dans deux vols qualifiés commis en l'espace de sept jours peu avant des fêtes de 1991 dans la région de Magog.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Gérard Desmarais de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le prévenu avait admis sa participation à un vol à main armée de 450 \$ au bar Crystal dans le canton de Magog ainsi qu'à un vol avec violence à l'égard d'un particulier.

Davis n'avait pas d'antécédents judiciaires et a fait un cheminement valable depuis son arrestation, selon son avocat Thomas Walsh.

Le tribunal a de plus interdit à l'accusé de posséder des armes à feu pendant une période de cinq ans à partir de sa libération.

Le procureur Pierre Proulx avait soumis que l'utilisation d'une arme pendant le vol entraîne une peine consécutive d'un an de détention.

Davis a bénéficié d'une recommandation de purger sa sentence au centre correctionnel de Cowansville pour être plus près des siens.